



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 mars 2024 à 18 heures 00

N°29-03-2024/07 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 29 – Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Daniel BOUYGUES par Bernard COUTENCEAU,

Absents : 7 – Marc AUBRY, Rudy BUARD, Bertrand DE MONICAULT, Claude EPINETTE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Angélique PAILLARD, Michel THIBAUT,

Pouvoirs : 9 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN, Pascale DE SOUANCE à Estelle DUEZ, Gérard DEVOIR à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Béatrice LIZIARD à Josiane SEIGNEUR, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Philippe RUHLMANN à Harold HUWART, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Vu l'article L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2024 par le Vice-président aux finances et par le Président de la communauté de Communes du Perche, un débat s'en est suivi. Les élus ont pris acte par un vote, favorable à l'unanimité de la tenue du débat et de l'existence du rapport

Pierre FERRE,
Le secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.





Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **12 AVR. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CDC DU PERCHE

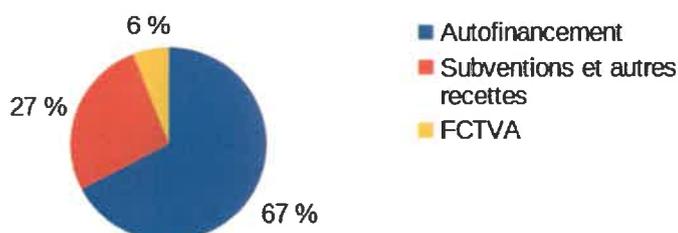
Vu l'article L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023

L'EPCI a investi plus de 1,4 million d'€ en 2023 (yc compte26 et hors compte de tiers) sur son budget principal qu'il a financé grâce à son épargne pour 954K€, aux subventions et recettes diverses pour 386K€ et au FCTVA pour 104 K€.

Part des recettes d'investissement en % en 2023



Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2023.

La CDC du Perche s'est **désendettée** de 273 K€.

Le stock de dettes s'élève à 2 532 K€ au 31 décembre 2023.

L'épargne brute croît de 867 K€ sous l'effet principalement d'une augmentation des recettes de gestion (+894 K€) et d'une augmentation moindre des dépenses de gestion (+56K€) et des intérêts de la dette (+12K€).

La diminution du stock de dettes et l'amélioration de l'épargne brute se conjuguent pour

améliorer la capacité de désendettement de l'EPCI qui passe de 4,8 ans en 2022 à 1,7 ans en 2023 (7,6 ans à 7,8 ans en budget consolidé : l'emprunt d'un bail à construire du budget Immo Eco a été intégré en section d'investissement en 2023).

Le fonds de roulement de la collectivité croît de 225K€ et s'élève à 1 597 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2023

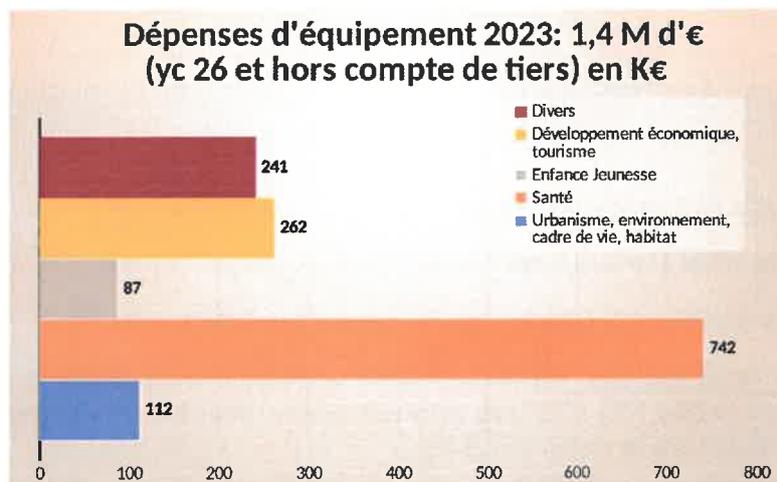
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 014 795 € en 2023 auxquelles s'ajoutent 27 K€ de solde d'exécution négatif reporté de N-1

Les dépenses réelles se décomposent ainsi

- 273 K€ de remboursement en capital des emprunts au compte 16 (303 K€ en 2022)
- 120 K€ pour la subvention Perche Immo Industriel au compte 26,
- 1 621 K€ de dépenses d'équipement dont 1 324 K€ de dépenses d'équipement pour la CDC du Perche (451 K€ en 2022) et 297 K€ de dépenses pour compte de tiers pour le projet pharmacie aux Gauchetières,

Les dépenses d'équipement sont essentiellement le fait du budget principal. Des dépenses d'équipement ont été effectuées sur les budgets de la Régie transport pour 12K€ pour les grosses réparations permettant de prolonger la durée de vie des cars et de l'Immo Eco pour 51 K€ (solde du paiement du giratoire réalisé par le conseil départemental). La structure des investissements communautaires en 2023 est la suivante :



Les principales opérations d'équipement en 2023 ont concerné :

LA SANTE

La construction du **Centre de santé** à Nogent-le-Rotrou a commencé au début du printemps 2023 et s'achèvera au printemps 2024.

Il est construit trois cabinets de médecins, un secrétariat, ainsi que des cabinets infirmiers qui seront loués aux infirmiers actuellement installés rue Bretonnerie. L'équipement des cabinets de médecins salariés par le GIP Pro Santé de la Région Centre Val de Loire sera pris en charge par le GIP.

Le local pharmacie a pour le moment fait l'objet d'une mise à disposition au pharmacien, pour qu'il exécute ses travaux intérieurs. La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit qu'il y exercera sa pleine maîtrise d'ouvrage à réception des travaux de l'ensemble du pôle santé.

La **Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou** s'équipe en 2023/2024 d'une climatisation : un marché de travaux a été signé pour 243 K€ TTC ; la dépense 2023 s'est élevée à 2000 € TTC environ, la majeure partie de l'investissement figurant en report de crédit sur 2024.

D'autres dépenses pour la MSP ont été réalisées comme la pose d'une main courante pour faciliter les déplacements des patients (5K€ environ), le renforcement de l'isolation thermique (60K€ environ) et la pose de brise soleil (29 K€) pour lutter contre les fortes chaleurs l'été.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les fonds Perche Ambition et Perche ambition immobilier : 53K€ ont été consacrés aux dossiers de 19 porteurs de projets du territoire de la CDC du Perche (artisans -commerçants)

Le fonds Perche Immobilier Industriel a fait l'objet de la signature de deux conventions :

*avec la société CMS High Tech pour 120 000 € versés en 2023

*avec la société Dorier Plast pour 87 000 € (report en 2024)

Des dépenses ont été consacrées à la **zone de l'Aunay** : 8K€ pour le renforcement de l'entrée du parc photovoltaïque et à la zone d'activités de la **Messesselle** pour la réhabilitation de la voirie (rue de la Messesselle et de la Champignonnière pour 77 K€ environ)

LA JEUNESSE

L'**acquisition du car de transport scolaire** prévu en 2023 est décalée en 2024 afin de bénéficier d'une subvention de la Région Centre Val de Loire.

Des réparations, sur le budget Transport, ont été réalisées afin d'améliorer la durée de vie des cars.

Une subvention d'équipement a été versée à la commune d'Authon du Perche pour 28K€ pour la **réhabilitation de l'école mise à disposition du centre de loisirs** de la CDC du Perche.

Des travaux ont été réalisés sur le bâtiment du pôle enfance jeunesse pour 39K€ environ pour **la création de la terrasse du pôle ado** (34K€ - à achever en 2024) et la pose de films solaire sur les vitres les plus exposées (3K€)

Du matériel informatique a été acquis pour le personnel de l'accueil de loisirs (9K€ pour l'acquisition de deux portables, un routeur) ainsi qu'un nouveau logiciel permettant de faciliter la facturation des usagers (7K€)

L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est un sujet qui se développe autour des problématiques

- **d'accès à la ressource en eau** avec le réseau d'interconnexion (via l'étude patrimoniale démarrée en 2023 et les études et travaux pour l'interconnexion Coudreceau/Marolles les Buis qui s'achèveront en 2024)
- **de lutte contre les inondations** avec notamment l'entretien de la digue de la flônerie

La société Automatismes Seguin a réalisé une mission de maintenance des équipements de l'ouvrage de régulation des crues de l'Huisne à Arcisses.

Sur cette période, la société Automatismes Seguin a réalisé une maintenance électricité et automatismes (3 jours à 2) pour un montant de 5 760 € TTC. En parallèle, la Société Hydrotech a mis à disposition un technicien hydraulique sur l'un de ses trois jours pour un montant de 1 176 € TTC.

Dans le cadre de la convention liant la Communauté de Communes du Perche et la société UD énergie, des travaux de maintenance, dépannages et remise en état du matériel groupes électrogènes doivent être assurés sur la digue d'Arcisses, sur le barrage des Viennes et sur le barrage du Boulodrome (groupe électrogène). Le montant total des travaux préventif est fixé, pour l'année contractuelle, à la somme de 1 293,96 € HT. Les vérifications et travaux d'entretien sont effectués deux fois par an, à raison d'une visite électrique et d'une visite mécanique.

La société HYDROTECH s'est occupée de remplacer les accumulateurs de la centrale hydraulique du pertuis vanné de la digue de la Flonerie (Directive européenne pour les éléments de pression : 2014-68-EU). Ces éléments sont à remplacer tous les 10 ans et n'avaient pas fait l'objet de changement depuis la création de l'ouvrage soit 17 ans. Cette prestation a coûté 11 275 € TTC. L'entreprise a également effectué le renouvellement de l'ensemble des éléments filtrants des centrales hydrauliques pour un coût de 857 € TTC.

En complément de ces prestations, la Société HYDROTECH a remis à niveau l'huile de la centrale hydraulique du pertuis vanné de la digue de la Flonerie pour un montant de 2 100 € TTC. Le technicien en a profité pour remplacer les manomètres des centrales « Boulodrome » et « Pertuis vanné ».

Dunois-Perche insertion est intervenue à l'hiver 2023, pour le débroussaillage et fauche de l'entrée et des abords des vannages pour un montant de 2 500 € TTC.

Dunois-Perche insertion est intervenue sur la période du 01/05/2021 au 30/04/2023 pour l'entretien du déversoir, débroussaillage et fauche, enlèvement des embâcles, lutte contre les chardons. Cette convention n'a pas été renouvelée car l'antenne de DPI à Nogent le Rotrou a fermé.

L'agriculteur Monsieur Normand a procédé au fauchage et à l'entretien des espaces du site de la Flônerie deux fois au cours de l'année 2023 pour un montant de 1 570 € TTC.

Le départ de canoë a été réaménagé de manière à réduire le risque de danger que pouvait présenter le site. En effet, le départ se situant juste après le pertuis ouvert, l'eau déchargeait sa force sur la berge composant le départ de canoë. La Société Paysages Julien et Legault a aménagé ce site pour 5 881 € HT.

- **de préservation de la Ressource** avec la **GEMA** (gestion des milieux aquatiques)

Cette gestion se fait en lien avec le Parc Naturel Régional (convention de prestation de services pour la mise en œuvre et le suivi du programme de travaux signée en 2023 avec une maîtrise d'ouvrage conservée par la CdC du Perche). Ce programme de ROB 2024 CdC Du Perche

travaux est inscrit dans le **Contrat Territorial Huisne Amont** signé avec les principaux financeurs de ce contrat : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. Ce partenariat permet un financement à hauteur de 80 % des travaux de renaturation des cours d'eau. Une Déclaration d'Intérêt Général, recensant tous les travaux projetés dans le Contrat Territorial, est en cours de finalisation par le cabinet Hydro Concept mandaté par le Parc Naturel Régional du Perche. L'objectif étant de pouvoir lancer les premiers travaux pour le second semestre 2024.

LA PLANIFICATION ET L'HABITAT

- PLUI 9950 €;
 - Reprise des pièces réglementaires suite aux échanges avec les PPA (pas besoin de refaire un tour des mairies, confirmé par la DDT).
- Opah: 13867 € = 8 485,20€ montant des aides CdC + 5 382€ (TTC) pour le BE INHARI; Montant des aides de l'ANAH : 35 276€
 - Ce qui représente 5 dossiers (3 PO énergétique + 2 PO autonomie)
 - Nbre de dossiers accompagnés = 103 (43 pour NLR; 9 Authon, 51 Diffus)
- Facades: 30495 € :
 - 30 495€ correspondent à 13 dossiers
 - Montant travaux éligible : 153 966.92€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 742 K€ et elles se répartissent de la manière suivante :

- 104K€ de FCTVA
- 308K€ de subventions
- Autres recettes pour 79K€
- 297 k€ de recettes sur compte de tiers remboursés par la pharmacie des Gauchetières
- 1 452 K€ d'épargne brute pour financer le remboursement du capital emprunté (273K€), l'autofinancement (954K€) des dépenses d'équipement de la CDC du Perche (yc chapitre 26) et la variation du fonds de roulement (+225K€),

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2023.

Les subventions se répartissent de la manière suivante :

- 131 K€ de l'Etat dont 76 K€ de DETR pour l'interconnexion Coudreceau/Marolles et 40 K€ pour le Centre de Santé
- 38 K€ du département pour l'interconnexion
- 133 K€ de dont 85 K€ de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'interconnexion et 48 K€ de surtaxe d'interconnexion des syndicats et des communes

Les recettes d'investissement du budget principal ont été complétées par les recettes liées à l'activité économique sur la CDC du Perche : une vente de terrain sur la ZA de l'Aunay (59 000 €) pour le projet d'extension de l'entreprise Cook Inov ; deux ventes de terrains

- sur Authon du Perche pour le projet de développement de l'activité de Monsieur GUERIN dans la maçonnerie pour 12 K€

- sur Argenvilliers pour le projet de développement de l'activité de la société JGEM pour 12 K€.

Le budget IMMO Eco a enregistré une recette de vente d'un bâtiment à la Messeselle pour 546 K €

L'ENDETTEMENT AU 31/12/2023

L'encours de la dette du budget principal au 31/12/2022 s'élève à 2 804 766 €.

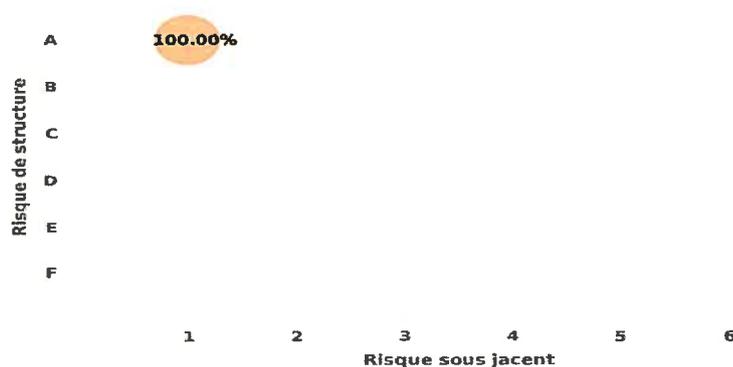
La CDC du Perche n'a pas mobilisé d'emprunt en 2023.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 272 570 €.

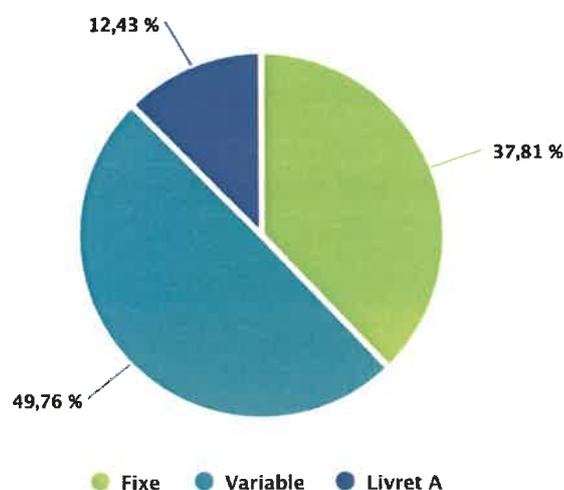
L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 2 532 196 €.

On peut compléter l'information sur le portefeuille de dettes consolidées de la manière suivante :

Répartition de la dette consolidée selon la charte de bonne conduite Gissler :



Répartition de la dette consolidée par structure de taux :



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2023

L'épargne de gestion progresse en 2023 de 838 K€ en raison d'une augmentation très limitée des dépenses de gestion (+56K€ soit +0,5 %) et de l'augmentation des recettes de gestion (+894K€) :

MAITRISE DES DEPENSES DE GESTION : +56 K€

Les participations aux budgets annexes ont diminué de 80 K€ :

Les participations sont les suivantes en 2023

- Régie de transport : 171 000 € contre 135 400 € en 2022 soit + 35 600 € (augmentation des charges salariales suite aux revalorisations accordées dans la fonction publique ; augmentation de la participation au SITS -syndicat de transport du secondaire)
- Budget ZA : 165 000 € contre 122 000 € en 2022 soit + 43 000 € (réduction du montant de terrains vendus)
- Budget immo eco : 481 000 € contre 640 000 € en 2022 soit 1 159 K€ (une cession immobilière conséquente en 2023 a permis de couvrir en ressources propres le remboursement en capital des emprunts)

L'office de tourisme bénéficie d'une subvention annuelle de 175K€ comme en 2022,

Les charges de personnel ont diminué de 25K€

- en raison du non-renouvellement d'un personnel administratif ayant muté en septembre 2022 chargé des marchés publics et plus largement du suivi des contrats
- du recrutement décalé d'un mois et demi de la directrice du PEJ (pour contraintes professionnelles) en remplacement du directeur ayant muté
- et en dépit de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique de +3,5 % au 1^{er} juillet 2022 et de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023

Structure des effectifs au 31 décembre 2023 : Budget principal

		Catégories								
		A		B		C		Hors catégorie	TOTAL	
		Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	Nombre	E.T.P.
Titulaires		6	6	9	7.28	20	15.71		35	28.99
Non Titulaires		1	1	2	2	15	9.27		18	12.27

Non permanents	Contractuels	0	0	1	1	0	0		1	1
	Apprentis								1	1
	Adulte relai								0	0
	Perte Emploi								0	0
	Personnel de l'Etat								0	0
		7	7	12	9.28	35	24.98	0	55	43.26

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de rémunération en 2023 : Budget principal

	Traitement de base	N.B.I	Heures Supplémentaires et complémentaires	R.I. + P.F.A. + Congés payés	Avantages en nature (nourriture)	S.F.T.	Charges patronales
Permanents							
Titulaires	689 336.12	15 006.75	1 520.63	159 056.50	0	3 598.27	345 072.12
Non Titulaires	228 542.69		4 072.42	23 394.47	0	764.44	107 664.49
Non Permanents							
Contractuels	124 021.97			15 232.68	0	230.19	39 382.10
Apprentis	5 049.48						81.80
Adulte relai							
Perte Emploi	8 313.05						
Personnel disposition							

Structure des effectifs au 31 décembre 2023 : Budget annexe Régie de transports

		Catégories									
		A		B		C		Hors catégorie	TOTAL		
		Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	Nombre	E.T.P.	
Titulaires						7	4.80			7	4.80
Non Titulaires						3	1.73			3	1.73
Non permanents	Contractuels										
	Apprentis										
	Adulte relai										
	Perte Emploi										
	Personnel de l'Etat										
						10	6.53			10	6.53

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de rémunération en 2023 : Budget annexe Régie de transports

	Traitement de base	N.B.I	Heures Supplémentaires et complémentaires	R.I. + P.F.A. + Congés payés	Avantages en nature (nourriture)	S.F.T.	Charges patronales
	Permanents						
Titulaires	101 638.23	879.53		12 517.34		472.08	45 237.50
Non Titulaires	47 114.62		4 127.21	4 630.40		1 058.88	23 337.13

	Non Permanents						
Contractuels							
Apprentis							
Adulte relai							
Perte Emploi							
Personnel disposition							

Concernant la durée effective du travail :

Une année est constituée de 365 jours.

Le nombre de jours non travaillés est de 137 jours.

- Repos hebdomadaires : 104 jours (52*2)
- Congés : 25 jours (5*5)
- Jours fériés : 8 jours (forfait)

Reste : 365-137 = 228 jours travaillés

Soit : 228 jours * 7 heures = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures

- Journée de solidarité = 7 heures

TOTAL = 1 607 heures

Les charges à caractère général ont diminué de 24 K€

Les charges d'énergie § carburants ont augmenté en 2023 de 33K€ environ, ce qui correspond à une hausse maîtrisée car la collectivité a su réduire ses consommations d'énergie :

La facture de gaz passe de 72K€ en 2022 à 69 K€ en 2023 soit – 3K€ pour l'ensemble des 6 sites de la CDC du Perche alors que le prix moyen du KWH a été multiplié par presque 4 en 2023 sur le contrat du groupement de commande

passé en coordination avec le syndicat Territoire d'énergie.

Les baisses de consommation ont été importantes notamment pour la Maison de santé de Nogent-le-Rotrou. Des travaux d'isolation ont été effectués et un ballon d'eau chaude électrique a été posé en chaufferie, permettant d'éteindre la chaudière à la fin de la période de chauffe. Des travaux d'isolation du dernier étage et le remplacement des plafonniers en Led ont été effectués dans le bâtiment administratif de la CDC.

GAZ	2021		2022		2023	
	€ TTC	KWH	€ TTC	KWH	€ TTC	KWH
MSP NLR	27 058	484 948	30 125	534 169	43 420	184 058
POLE OPHTALMO	2 979	34 092	2 670	44 502	7 778	35 370
SIEGE	3 830	63 529	3 513	67 976	5 210	23 770
TOTAUX	33 868	582 569	36 308	646 648	56 408	243 198
PRIX MOYEN/KWH	0,06 €		0,06 €		0,23 €	

La consommation de gaz en volume du pôle enfance jeunesse ne peut pas être décomptée en 2023 car le contrat est devenu un contrat de chauffe comptabilisé en degré jour. Le coût du pôle enfance jeunesse est cependant passé de 31K€ en 2022 à 14K€ en 2023. Le site, relié au réseau de chaleur de l'office HLM, a bénéficié du nouveau contrat de chauffe de Nogent Perche Habitat.

La facture d'électricité passe de 56 K€ en 2022 à 97 K€ en 2023 soit + 41 K€

Electricité	2 021		2 022		2 023		
	€ TTC	KWH	€ TTC	KWH	€ TTC	€ TTC	KWH
					sans amortisseur	avec amortisseur	
TOTAL	46 125	278 719	56 536	258 124	99 187	97 094	232 079
PRIX moyen/ KWH	0,17 €		0,22 €		0,43 €	0,42 €	

Malgré la réduction des consommations d'électricité (- de 16 % en deux ans), la facture a augmenté sous l'effet de l'augmentation du prix moyen du KWH qui a presque été multiplié par deux en un an et par 2,5 en deux ans.

Les autres dépenses qui baissent :

Les dépenses de fournitures-réparations ont diminué de 6K€ ; les dépenses de frais de nettoyage des locaux ont diminué de 11K€ car les remplacements sont gérés en régie plutôt qu'en prestation de service ; le nouveau contrat d'assurance négocié en 2022 permet une réduction de 20K€ sur l'année : toutefois, la société Piliot a résilié de manière unilatérale son contrat au 1^{er} janvier 2024.

Le budget de l'ALSH

BUDGET DE GESTION DE L'ALSH (fonctionnement)			
	2022	2023	Variation
Dépenses de fonctionnement TTC	1 179 846,47	1 028 900,44	-12,79 %
Recettes de fonctionnement TTC	321 503,69	435 423,21	35,43 %
Autofinancement	858 342,78	593 477,23	-30,86 %

L'accueil de loisirs a organisé 143 630 heures d'activités pour les enfants et adolescents de la communauté de commune, contre 139 581 heures pour l'année 2022 (+2.9%). Cette augmentation des effectifs est à modérer dans la mesure où depuis la rentrée 2023, nous constatons une baisse sensible des effectifs sur l'accueil de loisirs de Nogent le Rotrou (- 5%) ce qui n'est pas le cas pour les accueils de loisirs d'Authon du Perche (+10%) et de Souancé au Perche (+20%).

Cette augmentation de fréquentation a eu également pour effet d'augmenter les recettes dues à la facturation, d'autant plus qu'une revalorisation des grilles tarifaires a été votée en avril 2023. Cette augmentation des recettes est de l'ordre de 14 478€.

D'autre part, la CAF modifie son système de calcul des allocations pour 2023. Jusqu'à présent, nous bénéficions de l'allocation « Contrat Enfance Jeunesse » qui était versé après la fin de l'année d'exercice. Ainsi au titre du Contrat Enfance Jeunesse de l'année 2022, la CAF a versé à la communauté de communes de 139 361.04€ sur l'exercice 2023. En 2024, la collectivité ne bénéficiera plus de cette allocation. Pour compenser cette perte, la CAF a augmenté une autre allocation : la Prestation de Service Ordinaire. Cette augmentation de la PSO est visible dès l'exercice 2023 .

Enfin le changement de directeur sur le Pôle Enfance Jeunesse n'a pas permis de mettre en place des projets d'envergure en 2023, ce qui explique la baisse des dépenses de fonctionnement.

AUGMENTATION DES RECETTES DE GESTION : +894 K€

Le produit des impôts et taxes augmente de 572 K€

Le produit de la TH (hors habitations principales et logements vacants), de la TF, de la TFNB et de la taxe additionnelle à la FNB s'élève à 771 K€ en 2023 contre 716K€ en 2022 soit + 55K€.

Les valeurs locatives ont beaucoup progressé en 2023 : la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives après une augmentation de +3,4% en 2022, s'élève à +7,1% en 2023. Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

Le produit de la CFE s'élève à 2 026K€ en 2023 contre 1 818K€ en 2022 soit + 208 K€. La société Bbraun, suite à son extension de bâtiment et à la revalorisation des bases voit sa variation de bases augmenter de + 112 % en 2023.

Compensation de la suppression de la TH : Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires. Cette suppression a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. La compensation doit prendre la forme d'un mécanisme fiscal, pérenne et dynamique Les EPCI à fiscalité propre sont compensés par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Cette compensation s'élève à 602 527 € pour la CDC du Perche en 2023 contre 555 688 € en 2022 soit + 47 K€ environ

La CVAE : dans le cadre de la réduction des impôts dits de production, la CVAE due par les entreprises disparaît sur deux ans (2023 et 2024). Cette réforme fait suite à une première vague d'allègements fiscaux décidée dès 2021, et qui a conduit à la suppression de la part régionale de la CVAE et à la division par deux des valeurs locatives de taxe foncière et de CFE des entreprises industrielles. En contrepartie, de la disparition de la CVAE, les collectivités perçoivent à compter de 2023 un produit de remplacement constitué par l'octroi d'une fraction de TVA : cette fraction de TVA est divisée en deux parts : la première est figée et correspond à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023 ; la seconde est liée à la dynamique de la TVA nationale (si elle est positive), est affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET). Le but est de verser cette part de la TVA en tenant compte de

ROB 2024 CdC Du Perche

la réalité économique des territoires.

La CVAE parts fixe et variable s'élève à 1 412 K€ en 2023 (1 293 K€ en 2022) soit + 119 K€

Les dotations et participations augmentent de 282K€ en 2023

La dotation globale de fonctionnement n'augmente que légèrement (+7K€). La DGF prévue dans le projet de loi de finances pour 2023 a été portée de 210 à 320 millions d'euros dont **30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité**

Les dotations de compensation de perte de fiscalité augmentent de 165K€ : il s'agit des différentes compensations à verser aux collectivités territoriales et à leurs groupements dotés d'une fiscalité propre en contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur. L'allocation compensatrice pour réduction de la CFE (abattement de 50 % de la valeur locative des locaux industriels imposés à la CFE) passe de 591K€ en 2022 à 749K€ en 2023, prenant ainsi en compte la dynamique de la CFE,

Les subventions de fonctionnement augmentent en 2023 : celle du département (+50K€) pour le fonctionnement des LAEP car elles n'avaient pas été titrées en 2022 ; S'y ajoutent 20K€ de subvention pour le Manager du commerce et 22K€ pour le Campus connecté,

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL D'ELABORATION DU BP 2024

Selon la Banque Mondiale, l'économie mondiale devrait poursuivre son ralentissement en 2024 avec un taux de croissance projeté à 2,4 % (2,6 % en 2023) en raison de politiques monétaires et de conditions de crédits restrictives, d'un commerce mondial en berne et d'une faible dynamique d'investissement.,

Plusieurs risques baissiers sont à l'oeuvre comme l'intensification des conflits, la volatilité des prix de l'énergie, des denrées alimentaires, le resserrement des conditions financières et les catastrophes naturelles liées au changement climatique,

ROB 2024 CdC Du Perche

La Commission européenne vient de revoir à la baisse sa prévision de croissance 2024 pour la zone Euro à 0,8 % contre 1,2 % anticipé jusqu'ici, la hausse des prix ayant érodé le pouvoir d'achat et les taux d'intérêt élevés de la Banque centrale européenne (BCE) freinant le crédit. Le ralentissement de la croissance fera pression sur l'inflation qui reculera à 2,7 % en 2024 contre 3,2 % anticipés jusqu'ici.

Sous l'effet de ce ralentissement des prix en zone Euro, la BCE envisage un scénario de baisse des taux d'intérêt d'ici le milieu de l'année 2024,

En France, le reflux de l'inflation devrait se confirmer en 2024. Selon l'INSEE, celle-ci serait passée de 5,2 % en 2022 à 4,9 % en 2023. Elle devrait se situer autour de 3,4 % en moyenne annuelle sur 2024 (Source : Natixis),

La politique de resserrement monétaire de la BCE a porté ses fruits tout en freinant la reprise économique. L'exécutif vient de ramener sa prévision de croissance pour 2024 de 1,4 % à 1 % quand les économistes misent plutôt sur +0,7 %,

Après cette révision à la baisse de la prévision de croissance, l'exécutif a acté par décret des économies budgétaires de 10 milliards d'€ pour 2024 afin de tenir le déficit public à 4,4 % du PIB sur l'année ; ces 10 Milliards s'ajoutent aux 16 milliards déjà inscrits en loi de finances et provenant pour l'essentiel à la suppression du bouclier énergétique.

Ces 10 milliards de dépenses annulées ne concernent que le budget de l'État.

Si la loi de finances s'inscrit dans un contexte de ralentissement des investissements, au niveau local, les projets d'investissements industriels montrent quant à eux un **territoire du Perche en pleine expansion** avec un effet positif sur la courbe du chômage. Au 3ème trimestre 2023, sur un an, **le Perche autour de Nogent-le-Rotrou**, enregistre sa plus forte baisse de chômage depuis un an avec 4 % de demandeurs d'emploi (Source : DREETS direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités),

Après le développement de l'usine Eurowipes dans la zone de l'Aunay (10 000m² et 10 millions d'€ d'investissement) , l'entreprise Cook Inov a annoncé 7 millions d'€ d'investissement pour agrandir l'usine nogentaise et installer de nouvelles lignes de production.

L'entreprise Vallégrain a obtenu en 2023 l'autorisation d'exporter ses produits vers la Chine et envisage l'agrandissement de son site nogentais.

L'entreprise Bbraun, après avoir investi 60 Millions d'€ pour agrandir sa surface industrielle nogentaise, créer des salles blanches et moderniser son outil de production, projette un investissement supplémentaire de 10 millions d'€,

L'entreprise Valéo, lauréate du prix label France 2030 projette un investissement de 61Millions d'€ pour permettre à son site nogentais de lancer en 2026 la fabrication des affichages tête haute.

L'entreprise Nipro d'Authon du Perche a profité du plan de relance industriel en investissant 3,9 millions d'€ dont 2,7 millions d'aides de l'État.

A ces investissements privés et industriels d'ampleur, soutenus par l'État et accompagnés par les élus locaux notamment dans le cadre de Perche industrie, s'ajoutent les investissements publics d'ampleur, effet levier du développement local via le programme Action Coeur de Ville dont la prolongation vient d'être signée avec l'État et qui prévoit d'ici 2026 8 millions d'€ d'investissement sur le territoire du Perche nogentais ; la démolition/reconstruction par le département d'Eure et loir du collège Pierre Brossolette pour 16 millions d'€ ; l'extension de l'Opah-RU et de l'Opération façade aux cœurs de bourgs de la CDC du Perche..

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2024

Pour préparer le budget 2024, il est nécessaire de prendre en considération les dispositions de la loi de finances 2024 concernant les collectivités territoriales :

- **Dotation d'intercommunalité 2024** : la hausse de la DGF (+320 millions en 2024 pour atteindre 27,24 milliards d'€) profitera essentiellement aux communes via la hausse de la DSU et de la DSR ; la dotation d'intercommunalité profitera néanmoins d'une partie de cette hausse (30M d'€)
- La **DCRTP** est une variable d'ajustement en baisse de 27 M pour le bloc communal ; les baisses individuelles sont calculées au prorata des recettes réelles de fonctionnement des communes et des EPCI.
- **Actualisation des valeurs locatives** (hors locaux professionnels) de +3,9 % (7,1 % en 2023) : il s'agit depuis 2018 de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales en moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) publié par l'INSEE.
- Garantie d'un **plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE** : le niveau de compensation ne pourra pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023,
- Augmentation du **fonds verts** porté à 2,5 mds d'€ pour soutenir la transition écologique, en prévoyant au sein de cette enveloppe 500 millions pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires. La **DETR** et le **DSIL** restent au même niveau depuis 2018 avec un fléchage sur le

verdissement d'une quotité de ces fonds (respectivement 20 et 30%).

- Il faut noter une obligation pour les collectivités et les groupements de +3500 habitants de se doter à compter de 2025 sur les comptes de 2024 d'une annexe au CA présentant l'impact environnemental de leurs dépenses ainsi que la part de l'endettement consacré à des investissements répondant à des objectifs environnementaux).

L'ANNEE 2024 – L'ABOUTISSEMENT DE PROJETS D'AVENIR POUR LA CDC DU PERCHE

L'EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION : +14 K€

Le budget de l'intercommunalité pour 2024 est prudent sur l'évaluation de ses recettes de gestion en l'absence à ce jour des informations sur les dotations de l'Etat :

	CA 2023	BP2024	BP2024/CA 2023
Recettes de gestion	11 467 591	11 482 150	14 559
Produit des services (R70)	335 566	339 484	3 918
Impôts et taxes (R73)	7 896 678	8 020 574	123 896
Dont Total fiscalité directe (yc cfe)	2 797 476	2 883 924	86 448
dont CFE seule	2 026 450	2 088 178	61 728
TASCOM + IFER	595 454	598 638	3 184
FPIC	120 926	120 000	-926
CVAE	1 412 601		-1 412 601
TEOM	2 358 166	2 301 351	-56 815
Fraction de TVA	602 527	2 110 662	1 508 135
Dotations et Participations (R74)	3 081 202	3 006 657	-74 545
dont Dotation globale de fonctionnement (R741)	311 151	310 000	-1 151
dont dotation de compensation part salaire (741)	1 530 602	1 530 000	-602
dont compensation CET/FB/FNB/TH(R748)	842 122	879 657	37 535
Autres produits de gestion courante (R75)	133 544	115 435	-18 109
Atténuation de charges (013)	20 601	0	-20 601

Les produits des services sont quasiment identiques aux produits 2023 sachant que plus de la moitié concernent les recettes des familles fréquentant l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs jeunes se structure et devrait voir ses effectifs augmenter. La contrepartie sera normalement une recette Caf réévaluée. La tarification de la ROB 2024 CdC Du Perche

fréquentation de l'accueil de loisirs adolescent est gratuite sauf la restauration et les sorties.

Les recettes fiscales intègrent l'évolution des bases de +3,9 % pour la TH sur les résidences secondaires, la TF et la TFPB. L'évaluation est ajustée sur la base du document 1259 reçu de l'administration fiscale.

Les bases de CFE sont dynamiques.

	2021	2022	2023	2024	$\Delta 2024/2021$
Bases CFE	7 495 418	7 610 660	8 454 245	8 708 000	+ 1 212 582
€	1 797 401	1 818 649	2 026 450	2 088 178	+290 777

Il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2024.

Les recettes de TOM sont prévues à la baisse (comme les charges).

Les recettes de compensation de la réforme de la TH, de la CFE et de la CVAE aux chapitres 73 et 74 ainsi que la dotation d'intercommunalité devraient rester identiques. Le montant des dotations n'est pas connu à ce jour. Le chapitre 74 diminue car une recette du département titrée en 2023 pour deux années (participation au LAEP) n'est enregistrée que pour une année en 2024 (25K€),

Les autres produits de gestion courantes sont prévus quasiment à l'identique.

Il n'y a pas en 2024 sur le chapitre 013 de remboursement pour arrêt maladie car ces montants nous sont inconnus à ce jour.

LES DEPENSES DE GESTION : + 970 K€

	CA 2023	BP2024	BP2024/CA 2023
Dépenses de gestion	10 028 521	10 998 541	970 020
Dépenses de personnel (D012)	2 047 977	2 130 000	82 023
Charges à caractère général (D011)	694 114	809 494	115 380
dont énergie, élec. & carb. (606.12-22)	181 436	197 000	15 564
dont entretien (6152+6155)	27 896	38 570	10 674
dont maintenance (6156)	40 785	50 000	9 215
dont fournitures (6063)	17 666	23 000	5 334
Atténuation produits (D014)	5 976 354	5 925 050	-51 304
Dont rembt au Sictom	2 360 155	2 301 351	-58 804
dont fpic	132 500	140 000	7 500
Dont attributions de compensations	3 377 234	3 377 234	
Autres charges courantes (D65)	1 310 076	2 133 997	823 921
Contingents et Participations (D655)	142 877	155 831	12 954
Subventions de fonctionnement (D657)	1 060 654	1 862 527	801 873
dont virement aux budgets annexes hors Epic otc	817 000	1 624 527	807 527
dont subventions de fonctionnement aux asso	7 000	7 000	

Les dépenses de personnels augmentent de 82K€ pour prendre en considération :

-une prise en charge partielle ou totale d'une secrétaire médicale pour le centre de santé, en lien avec le GIP Pro santé

-un directeur de centre de loisirs permanent suite à la création d'un poste pour l'accueil de loisirs adolescent

-le versement de la prime pouvoir d'achat par application du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 donnant la possibilité à l'autorité territoriale de l'attribuer aux agents remplissant les critères après avis du comité territorial.

-l'augmentation du point d'indice majoré de 5 points au 1^{er} janvier 2024

Il faut noter que les évaluations à ce jour ne sont pas effectuées sur ce chapitre.

Les charges à caractère général augmentent de manière prévisionnelle de 115K€ : les dépenses d'énergie en gaz et en électricité dans le cadre du contrat groupe sont maîtrisées en valeur ; il convient de rester vigilants sur les volumes même si l'on sait que la pose d'une climatisation à la maison de santé de Nogent-le-Rotrou et l'ouverture prochain du centre de santé devraient accroître la consommation énergétique de la collectivité.

Les dépenses de maintenance et d'entretien des bâtiments et espaces verts sont inscrites avec une petite marge de 20K€ sachant que désormais, l'entretien des

espaces verts des ZA est inscrit au budget général. Un plan de gestion de ces espaces doit être écrit en collaboration avec le service espaces verts de la ville de Nogent le Rotrou afin d'en améliorer la gestion prévisionnelle tant d'un point de vue technique que financier.

Le budget alimentation du centre de loisirs est augmenté de 8 000 € passant à 100 000 € pour l'année.

Le nouveau contrat d'assurance de la seule assurance ayant accepté de répondre à la collectivité, suite à la résiliation de Pilliot, est estimé à 30K€ contre 10K€ en 2023.

Par prudence, une marge est prévue sur le FPIC (la notification ne parviendra à la collectivité que durant l'été).

Les attributions de compensation sont inscrites pour le même montant qu'en 2023.

L'augmentation la plus importante concerne le chapitre des autres charges de gestion courante : il s'agit de la participation de la collectivité aux budgets annexes qui augmente de 807 K€.

	2023	2024	variation
IMMO ECO	481 000 €	1 166 519 €	685 519 €
ZA	165 000 €	221 756 €	56 756 €
REGIE TRANSPORT	171 000 €	236 250 €	65 250 €

Il convient d'assurer sur le budget Immo Eco le remboursement du capital des emprunts par des ressources propres. En 2023, la collectivité avait vendu du patrimoine bâti pour plus de 500K€.

L'explication est la même sur le budget ZA alors que la recette de vente de terrain diminue en 2024 (- 50 K€)

Sur le budget transport, il convient de faire face à des augmentations prévisionnelles du prix des carburants, des charges de réparation et des charges de personnels.

La participation à l'office de tourisme s'élève à 175K€, sans augmentation depuis 2023. Les actions de développement touristique qui seront mises en œuvre en 2024 pour le territoire de la CDC seront les suivantes :

1. Co-construction du guide du Perche 2024 avec les 6 autres CDC du Perche et le PNR - sortie pour le weekend de pâques
2. Des animations saisonnières tournées vers le territoire de la CDC :
 - a. Tout feu tout flamme :
 - i. Rando nocturne le 17 février à Margon,
 - ii. Initiation golf le 02/03 à Souancé
 - b. Promotion des chocolatiers et pâtisseries dans le cadre d'un jeu concours pour pâques (12 chèques cadeau à gagner)
 - c. Animations estivales :
 - i. Calèches/chevaux percherons à la Borde tous les mardis en juillet aout
 - ii. Echappée à vélo le 26/07/2024 Nogent-Trizay-Souancé
 - iii. Animation bien-être au bord de l'eau le 03/08/2024 au plan d'eau de Souancé
 - iv. Nuit des étoiles au plan d'eau de la Goguerie le 10/08/2024 à Authon du Perche
 - v. Après-midi familiale autour de la pomme le 24/08/2024 au verger conservatoire de Miermaigne
3. Accompagnement de la Ville d'Authon du Perche dans la création d'une carte touristique de la Commune, en coordination avec leur projet de circuit de découverte
4. Lancement au printemps d'un groupe de travail "randonnée" à l'échelle de la CDC du Perche,
 - a. Coordination villes/ff-rando/CDC en vue de la création d'un support papier à échéance 2025
 - b. Etat des lieux des boucles cyclables - révision et mise à jour de l'offre à échéance 2025
5. Création et diffusion d'un agenda mémo de tous les événements de la CDC du Perche de juin à septembre
6. Poursuite du développement de l'outil Vitrites du Perche
7. Poursuite de la promotion numérique : collecte et publication des événements par voie physique et numérique
 - o Affiches et flyer dans le local de l'Office
 - o MAJ des bases de données Tourinsoft pour remontée sur l'agenda du site du PNR et Perche Tourisme
 - o Communication sur les réseaux sociaux
 - o Diffusion de la Newsletter

L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EPARGNES

	CA 2023	BP2024	BP2024/CA 2023
épargne de gestion	1 439 070	483 609	-955 461
Intérêts de la dette existante	54 251	54 286	35
Solde produits - charges except. & provisions (hors cess.)	67 158	7 000	-60 158
épargne brute (CAF)	1 451 977	422 323	-1 029 654
Amortissement du capital de la dette existante	272 570	208 000	-64 570
Dépôt et caution	338	500	162
Participation (immo indus) chap 26	120 000	0	-120 000
épargne nette (CAF Nette)	1 059 069	213 823	-845 246

Les épargnes évoluent en raison de la forte augmentation des participations prévisionnelles aux budgets annexes. Cependant, il faut rappeler que les recettes ont été évaluées de manière prudente. Il conviendra d'ajuster ces prévisions une fois reçues les notifications des dotations.

LES INVESTISSEMENTS 2024 : 3,4 millions d'€ de dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissements sur le budget principal de la CDC d'un montant de 3,4 millions d'euros TTC sont autofinancées grâce :

- À l'épargne nette (214K€)
- au fonds de roulement de la collectivité (1 596 k€),
- à la prévision de FCTVA (200K€),
- aux subventions (1 256 K€)
- aux autres recettes (86K€ dont la surtaxe d'interconnexion d'eau potable de 52K€ et le remboursement de l'assurance pour le vol de câbles d'éclairage public sur la ZA de l'Aunay) et à la participation de la pharmacie pour la fin de l'opération pour compte de tiers.

La CDC ne mobilisera aucun emprunt sur son budget principal en 2024. Elle se désendettera de - 208K€. L'encours de dette passera de 2 532 K€ en 2023 à 2 324 K€ en 2024.

La capacité de désendettement passera de manière prévisionnelle de 1,74 ans en 2023 à 5,5 ans en 2024 en raison de la réduction de l'épargne brute. Il faut rappeler que ce ratio est calculé de manière prévisionnelle. Le montant des dotations a été évalué avec prudence dans le cadre de ce rapport d'orientation budgétaire. Les participations aux budgets annexes seront également ajustées en fonction des besoins réels.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

L'ECONOMIE

Il s'agit de poursuivre le soutien aux artisans/commerçants locaux via le dispositif Perche Ambition (90K€ de crédits nouveaux sur 2024 et 42,6 K€ de reports 2023)) et à un industriel via le Perche immo industrie (87K€)

LA SANTE

En 2024, la CDC consacre à la santé plus d'un million d'€ afin d'achever l'installation d'une climatisation au sein de la maison de santé de Nogent le Rotrou (247 K€) et d'achever les travaux de construction du centre de santé dont l'ouverture est prévue au printemps.

L'ENVIRONNEMENT

817K€ sont prévus en 2024 dont 645 K€ pour la création de la **canalisation d'interconnexion entre Marolles les Buis et Coudreceau**. Il est prévu de recevoir 386 K€ de subvention.

Des travaux dans le cadre de la **convention territoriale avec le PNR** sont prévus pour 105K€.

Concernant la **prévention des inondations**, les sites sont actuellement en RTC. Ces lignes télécoms sont vouées à disparaître et une communication en 4G est nécessaire pour la continuité de communication entre le Pont de Bois, la digue de la Flonerie et un PC de télégestion (5K€),

Poursuite de l'étude patrimoniale (22K€ pour le patrimoine CC Perche) : l'étude est en ROB 2024 CdC Du Perche

cours au sein de plusieurs collectivités de la cc Perche ainsi qu'au sein de la CC Perche : elle permettra de géolocaliser les réseaux d'eau potable y compris d'interconnexion, d'effectuer une modélisation hydraulique des réseaux, de cibler des fuites et les travaux à engager afin d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement sur les travaux d'AEP et d'interconnexion.

Pour information :

- Les mesures terrains ont été réalisées sur Charbonnières – Souancé au Perche – Brunelles – Coudreceau – Nogent,
- La modélisation a débuté et le modèle est déjà calé pour Charbonnières – Souancé au Perche – Brunelles – Coudreceau – Nogent le Rotrou,
- Une première ébauche de synthèse communautaire devrait prochainement être livrée,
- Synthèse générale sur la CCP réalisée à 70 %,
- Un agent est mis à disposition pour effectuer les relevées GPS des vannes, bouches à clé, compteurs, etc ... pour avancer sur les plans.

La CC Perche a sollicité l'ensemble des acteurs de l'eau sur son territoire afin de savoir s'ils étaient intéressés par une inspection caméra (proposée dans le cadre de l'Etude Patrimoniale) de leurs forages et captages. Sachant que cette intervention est obligatoire tous les ans (arrêté interministériel du 11/09/2003 et norme AFNOR X10-999 d'avril 2007). Cette prestation est également proposée aux communes et syndicats n'ayant pas adhéré au groupement de commande ; elles profiteraient ainsi d'un tarif intéressant. L'objectif est de réaliser ces inspections caméra au printemps.

L'URBANISME & L'HABITAT

L'OPAH/RU 2024 :

Les objectifs dans le périmètre actuel pour 2024 sont

- 9 dossiers pour travaux lourds
- 3 dossiers pour autonomie
- 7 dossiers pour énergétique
- 3 dossiers pour sécurité et salubrité
- 6 aides copropriétés

Une étude pré opérationnelle sera menée en 2024 pour l'extension du périmètre de l'OPAH : c' est une étude de faisabilité qui précise les conditions de mise en place du programme. Elle définit les problématiques et le périmètre d'intervention d'une opération, propose une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser. Ainsi, elle conditionne, pour une large part, la réussite de la future opération. Cette étude permettra de confirmer l'opportunité du projet d'extension de l'OPAH et de donner à la CDC les éléments nécessaires pour choisir sa stratégie d'intervention, définir des objectifs, des modalités et des moyens pour y répondre. L'objectif, après environ 7 mois d'études est de signer la nouvelle OPAH-RU en décembre 2024.

L'opération façades :

Un périmètre est à définir avec chaque maire (le périmètre du PLUi ne semble pas adapté ; il va toutefois servir de base de travail). L'extension du périmètre façades est prévu pour juin 2024.

Calendrier PLUI et explication avenants

- Fin mars / début avril : arrêt projet par le conseil communautaire
- Fin juin / début juillet : fin consultation PPA
 - Juillet : Enquête publique
 - Août : Rapport commissaire enquêteur
 - Sept : réajustement du projet
 - Octobre : Approbation du PLUi par conseil communautaire

Travail du nouveau Bureau d'études suite à liquidation judiciaire du bureau d'études précédent

Travail de reprise des documents (cartes + pièces écrites)

- Reprise de l'évaluation environnementale selon les évolutions des pièces réglementaires
- Réunion de travail avec DDT + Réunion PPA à animer
- Rédaction du mémoire de réponse suite à l'enquête publique
- Travail de reprise des documents si nécessaire suite à l'enquête publique
- Numérisation au format conseil national de l'information géographique (Cnig)

Le travail de planification est important pour la CDC du Perche car il conditionne ses extensions de périmètres d'urbanisation pour le développement économique : à ce jour, il reste un terrain disponible ZA de l'Aunay (1,86ha), un autre à Luigny (1,18ha).

Les objectifs du PLUI concernant ces extensions des périmètres de ZA sont les suivants :

Authon-du-Perche : 9,17ha

Chapelle Royale : 1,24ha

Coudray au Perche : 0,4ha

Luigny : 7,22ha

NLR : 21,06ha

LE TOURISME

La cdc du Perche versera à l'office de tourisme 60K€ pour qu'il assure les travaux de réhabilitation du nouveau local que l'OTC se prépare à louer en centre-ville de Nogent-le-Rotrou

L'ENFANCE JEUNESSE

Il est prévu d'acquérir un car (en autofinancement + subvention Région) sur le budget annexe de la régie transport afin d'achever la modernisation de la flotte du service de transport de la CDC du Perche.

Le pôle enfance jeunesse se voit attribuer 69K€ pour l'achèvement de sa terrasse et pour la réalisation des travaux de reprise d'étanchéité en toiture. D'autres investissements seront étudiés pour la création d'une bibliothèque destinée aux adhérents du pôle enfance jeunesse via l'ALSH et l'Espace de vie sociale. La gestion incombera au PEJ en lien étroit avec la bibliothèque de Nogent-le-Rotrou. Des actions/animations de promotion de la lecture pourront être mises en place via des intervenants extérieurs.